

**DECISION DG n°2013-423**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament  
et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1er mai 2012 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- M. Maraninchi (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I- Le troisième tiret de l'article 12 est rédigé comme suit :

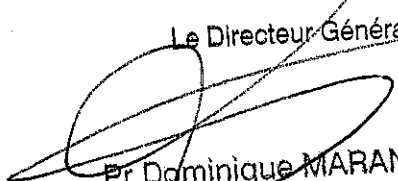
« - Monsieur MASSET (Dominique) est nommé chef du pôle qualité pharmaceutique, sécurité virale et non clinique. »

II- Le quatrième tiret de l'article 12 est supprimé.

**Article 2 :** La présente décision qui entre en vigueur à compter du 12 décembre 2013 sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **12 DEC. 2013**

Le Directeur Général

  
Pr Dominique MARANINCHI